ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 32447

Texte de la question

M. François de Rugy attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la réforme des lycées, et plus précisément sur la remise en cause des sciences de la vie et de la terre comme discipline obligatoire en classe de seconde. En effet, cette matière est indispensable pour que les jeunes apprennent les enjeux environnementaux et de santé, qui ne sont abordés dans aucun autre cours. Par ailleurs, ce domaine peut conduire à la recherche fondamentale et appliquée, et représente un potentiel d'emplois pour l'avenir. C'est ainsi que l'Organisation internationale du travail, dans un rapport du 24 septembre 2008, indiquait que la conversion vers une économie moins polluante était vouée à créer des dizaines de millions d'emplois d'ici 20 ans, à la condition de former une main d'oeuvre qualifiée, insuffisante aujourd'hui. Dans cette optique, l'enseignement des sciences de la vie et de la terre revêt une importance cruciale pour former les ingénieurs de demain. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir reconsidérer cette mesure.

Texte de la réponse

Le 21 octobre 2008, le ministre de l'éducation nationale a présenté la nouvelle organisation des enseignements de la classe de seconde qui comportera trois grands ensembles : des enseignements généraux de tronc commun, sur une durée totale de 21 heures : le français, les mathématiques, deux langues vivantes obligatoires, l'histoire-géographie, les sciences expérimentales et l'éducation physique et sportive ; six heures d'enseignements complémentaires proposés sous forme de modules à choisir parmi les domaines suivants : humanités, sciences, sciences de la société et technologies ; un accompagnement personnalisé de trois heures hebdomadaires. Les sciences expérimentales qui concernent aussi bien la physique-chimie que les sciences de la vie et de la terre, restent donc un enseignement obligatoire en classe de seconde. Elles peuvent également être choisies par les élèves dans le cadre des enseignements complémentaires.

Données clés

Auteur : M. François de Rugy
Circonscription : Loire-Atlantique (1re circonscription) - Gauche démocrate et républicaine
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 32447
Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : Éducation nationale
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 octobre 2008, page 8729
Réponse publiée le : 2 décembre 2008, page 10475